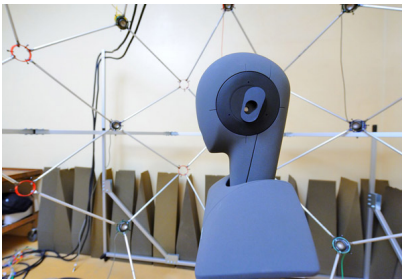


INGÉNIEUR DPE

Thomas, devient diplômé ingénieur par l'Etat (DPE) en 18 mois : il raconte

Après Arthur, David et Ferial qui ont été respectivement diplômés ingénieurs par les voies de l'apprentissage et de la Formation continue (cours du soir), c'est au tour de Thomas de témoigner de la manière dont il a choisi de devenir ingénieur ; Il est ingénieur diplômé par l'Etat (IDPE).



Devenir **ingénieur diplômé par l'Etat (IDPE)** est une voie de diplomation pas toujours très connue et qui pourtant présente, a bien des égards, des avantages certains lorsqu'on est salarié d'entreprise. Thomas nous en dit plus sur ce dispositif de validation des acquis de l'expérience en revenant sur son parcours et en évoquant les évolutions professionnelles désormais possibles grâce à l'obtention de son titre d'ingénieur.

Thomas a 42 ans, et exerce depuis 11 ans, suite à l'obtention d'un **DUT en Mesures Physiques** (Bac +2) et une première expérience professionnelle de 8 ans, la fonction de **Contrôleur de sécurité** au Centre Inter-régional de Mesures Physiques de la **CRAMIF** puis de la **CARSAT en Languedoc-Roussillon**. Grâce à sa riche et déjà longue expérience professionnelle, Thomas a pu se lancer en 2020, dans une **validation des acquis de son expérience professionnelle** pour obtenir le **titre d'ingénieur diplômé par l'état (IDPE)** dans le domaine de la **Mécanique et la spécialité Acoustique**.

Pour prétendre au titre d'ingénieur diplômé par l'État (IDPE), faut-il justifier d'une solide expérience professionnelle?

Oui tout à fait, pour prétendre à un titre d'Ingénieur diplômé par l'État (IDPE), il faut pouvoir **justifier d'un minimum de cinq années d'expérience professionnelle** dans des fonctions communément confiées aux ingénieurs, dans l'une des spécialités couvertes par le diplôme. (ndr : Voir en encadré de cette page les **18 spécialités pour lesquelles Le Cnam est habilité à organiser des épreuves**)

C'était mon cas puisque j'exerce en tant que **Contrôleur de sécurité** depuis plus de 10 ans. Mon activité consiste principalement à accompagner les entreprises dans la prévention des risques professionnels, en particulier des nuisances sonores. Je participe également à l'ingénierie de prévention : capitalisation des pratiques, rédaction de documents d'information, formation des préventeurs et des médecins du travail etc. Par ailleurs, je prends part activement à des actions de normalisation nationale et internationale dans la thématique du bruit au travail. Je suis notamment **président de la commission S30D « Acoustique au travail »** à l'**AFNOR** et organisateur de deux groupes de travail à l'**ISO**. Grâce à mes différentes missions et compétences acquises par le travail, j'ai pu donc me lancer dans une **démarche IDPE** pour obtenir le titre d'ingénieur dans mon domaine.

Le public connaît encore assez peu cette modalité de formation et de validation, pourriez-vous nous en donner les grandes lignes?

1

Tout commence par la **constitution d'un dossier** qui permet de détailler son expérience et ses motivations. Par la suite on est amené à présenter ces éléments au jury de l'école, dans mon cas celui de l'**école d'ingénieur du Cnam (EICnam)** ; Par l'examen du dossier, ce jury se charge de valider le cursus de l'élève.

2

Passée cette étape, commence la phase de **rédaction du mémoire** sur un sujet préalablement validé par le jury de l'école. C'est probablement l'étape la plus longue et qui nécessite le plus d'investissement. Pour moi cela a représenté environ 7 à 8 semaines de travail quasiment à temps plein, mais je pense qu'il est

possible de gagner beaucoup de temps en travaillant sur un sujet que l'on connaît et maîtrise déjà, ce qui n'était pas mon cas.

De fait, mon mémoire a porté sur les effets de la **double protection auditive (bouchon + casque)**. Il s'agit d'un sujet de prévention mais qui est orienté recherche ; Ce n'est pas typiquement ce qu'un contrôleur de sécurité fait dans son travail de tous les jours ou en tous cas, ce en quoi consiste mon quotidien. Mais pour moi, ce sujet de mémoire était un excellent moyen de me diversifier et d'apprendre autre chose. C'était d'autant plus stimulant que ce sujet m'a été proposé par mes collègues de **L'INRS** que j'apprécie beaucoup. En outre, mon employeur m'a soutenu pour que le travail avec eux soit possible ce qui a été grandement appréciable. Mon choix était sans doute atypique et très original car je sais aussi que bon nombre d'**ingénieurs DPE** choisissent des sujets de mémoire proches de leur activité journalière.

3

Enfin **une soutenance** est organisée par le même jury (celui à qui en début de process a examiné votre dossier) pour la présentation du mémoire.

4

Au total, le parcours de validation jusqu'à la diplomation s'étale sur une durée de 18 mois environ avec des périodes bien évidemment plus soutenues que d'autres. D'ailleurs compte tenu du rythme parfois intense, il est important, sur le plan professionnel, d'être soutenu par son employeur et sa hiérarchie afin de pouvoir aménager son temps de travail en fonction des échéances. Sur le plan personnel, il vaut sans doute mieux également être appuyé par ses proches, surtout si on a des enfants ou d'autres obligations familiales et privés compte tenu des contraintes qu'elles engendrent et avec lesquelles on doit aussi composer.

Obtenir un titre d'ingénieur, c'est souvent synonyme de pouvoir aller plus loin professionnellement; En étant désormais un ingénieur DPE, est-ce que vous confirmez ce point?



Oui tout à fait même si pour l'instant je n'ai pas encore décidé de manière certaine de mon **évolution de carrière** car je viens tout juste, en 2022, d'obtenir le titre d'ingénieur. Je me laisse un temps de réflexion avant de prendre une nouvelle direction.

En tous les cas et ce qui est certain, c'est que des portes s'ouvrent avec différentes possibilités d'évolution. Mon titre d'ingénieur peut déjà, si je le souhaitais, me permettre de **prétendre en interne à un poste d'Ingénieur conseil** ; Et ceci représenterait

une vraie évolution de carrière dans mon institution. J'aurais alors l'opportunité de faire du **management** et d'orienter mon activité de manière plus marquée sur des actions transversales : **conduite de projet, animation de groupes de travail, pilotage de secteurs d'activité** etc.

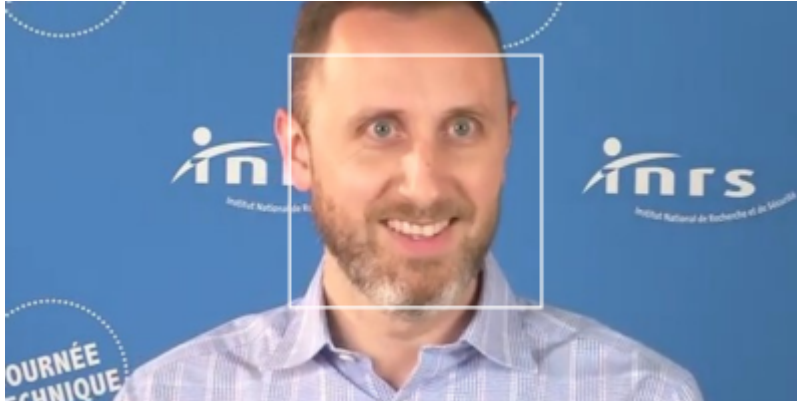
Alternativement et à l'externe, l'obtention de mon titre pourrait me permettre de travailler dans une autre **entreprise de service public** telles que **collectivité territoriale ou organisme de recherche** ; Ou bien je pourrais évoluer dans une entreprise privée au sein par exemple d'un **bureau d'étude acoustique**, d'un **fabriquant de solutions acoustiques** etc.

Finalement, en quoi cette voie de diplomation par l'état (DPE) a été pour vous LA solution pour obtenir un titre d'ingénieur?

Pour moi cette voie d'obtention du **diplôme d'ingénieur DPE**, qui est essentiellement une validation des acquis de l'expérience, était probablement le seul moyen de parvenir à l'obtention d'un diplôme d'ingénieur à ce stade de ma carrière. En effet, compte tenu de la charge de travail importante au poste que j'occupe mais aussi de mes obligations familiales, il aurait été très difficile pour moi de suivre un cursus basé sur **des cours du soir** qui bien souvent s'étale sur une durée beaucoup plus longue. Dans mon cas, au lieu d'obtenir le titre au bout d'un an et demi de travail, il m'aurait fallu, par le biais des cours HTT, environ 5 ans !

Et pour conclure, quels conseils donneriez-vous aux futurs candidats qui souhaiteraient devenir ingénieurs DPE?

Je conseillerais aux futurs candidats de venir au Cnam **rencontrer les équipes administratives et les professeurs de leur spécialité** afin de bien préparer leur parcours. Une fois par an des **journées portes ouvertes (JPO)** sont organisées. Les équipes du Cnam, extrêmement serviables et bienveillantes, pourront être à l'écoute de leur projet. Egalement, je conseillerai qu'ils recueillent des témoignages d'ingénieurs qui, comme moi, sont passés par cette modalité de formation / validation. Je signale qu'il existe aussi une [association d'ingénieurs DPE, la SIDPE, qu'il est sans doute très utile de contacter pour obtenir des renseignements \(ndlr : d'autres liens utiles sont en encadré de cette page\)](#).



14 mars 2022



Au sujet des IDPE, savez vous que...?

- ✓ Le Cnam est un des établissements habilités par le Ministère de l'**Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (MESRI)** pour conduire les épreuves IDPE.
- ✓ Les dossiers d'inscriptions doivent être déposés généralement **du 1er septembre au 31 octobre** auprès du Cnam dans la spécialité qui vous intéresse.
- ✓ **Les jurys de spécialité** du Cnam (appelés également Jury d'École spécifique) sont composés de :
 - Son président
 - 2 enseignants-chercheurs représentant l'Administrateur général du Cnam
 - 2 ingénieurs issus de la spécialité (et si possible anciens diplômés IDPE).
- ✓ La délivrance du diplôme est prononcée par **un jury dit « national »** constitué par le MESRI.
- ✓ **Les ingénieurs de nationalité étrangère** peuvent faire acte de candidature, quel que soit le lieu de leur résidence ou celui de leur employeur.

Listes des 18 spécialités pour lesquelles le Cnam est habilité à organiser les épreuves:

Agroalimentaire
Automatique et informatique industrielle
BTP (géométrie, topographie, géologie)
Chimie
Électronique
Énergétique
Génie biologique
Génie de l'eau et de l'environnement
Génie des procédés
Génie électrique
Génie industriel
Gestion des risques
Informatique
Instrumentation
Logistique
Matériaux
Mécanique
Télécommunications et réseaux

 [voir le site de l'EICnam](#)

🔗 Liens et arrêtés utiles

Le site du [Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche](#)

Le site de la [Société des Ingénieurs Diplômés par l'État](#)

Arrêté du 30 mars fixant les modalités de l'examen conduisant à la délivrance du titre d'ingénieur diplômé par l'État (journal Officiel du 1er avril 2001).

Arrêté du 26 novembre relatif aux droits d'inscription aux épreuves de l'examen conduisant à la délivrance du titre d'ingénieur diplômé par l'État (journal Officiel du 23 février 2020), abrogeant l'Arrêté du 6 août 2001



[Consultez en ligne les détails de la formation Ingénieur spécialité Mécanique parcours Acoustique](#)

Cti

Commission
des titres d'ingénieur

Tous les titres d'ingénieur Cnam sont habilités par la CTI

Retrouvez tous nos portraits d'ingénieurs !



4 autres de nos ingénieurs témoignent des différentes manières de se former à L'EICnam. A Travers leurs témoignages, retrouvez quelques unes des spécialités proposées et les différentes voies pour accéder à la diplomation.

Au Cnam, 4 grandes modalités sont proposées pour devenir ingénieur :

- ✓ Les cours du soir (HTT)
- ✓ L'apprentissage
- ✓ La diplomation par l'état (DPE)
- ✓ La VAE

FORMATION D'INGÉNIEUR EN ALTERNANCE

Comme Arthur, choisissez l'apprentissage pour devenir Ingénieur dans le domaine de l'aéronautique et espace!

FORMATION D'INGÉNIEUR HORS TEMPS DE TRAVAIL

David a choisi de devenir ingénieur en suivant des cours du soir et à distance pour développer ses compétences en Aménagement et Environnement

FORMATION D'INGÉNIEUR EN ALTERNANCE

Feriel, ingénieure dans le domaine des matériaux industriels trouve dans la formation en apprentissage un accès direct à l'emploi !

INGÉNIEUR DPE

Thomas, devient diplômé ingénieur par l'Etat (DPE) en 18 mois : il raconte

INGÉNIEUR PAR LA VAE

Paul valide les acquis de son expérience professionnelle (VAE) et devient ingénieur informatique

<https://vae.cnam.fr/thomas-devient-diplome-ingenieur-par-l-etat-dpe-en-18-mois-il-raconte--1321261.kjsp?RH=vaefonc>